

## Congreso para la Comunidad Política Europea (7-8 junio 1962)

**Source:** “Congrès pour la Communauté Politique Européenne”, ME-2157 1962, 07-08.06.1962, Archivo Histórico de la Unión Europea, Instituto Universitario Europeo. Florencia.

**Copyright:** Archives historiques de l'Union européenne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/congreso\\_para\\_la\\_comunidad\\_politica\\_europea\\_7\\_8\\_junio\\_1962-fr-f5fea9ca-aa9e-44d1-84bc-3d9750cee200.html](http://www.cvce.eu/obj/congreso_para_la_comunidad_politica_europea_7_8_junio_1962-fr-f5fea9ca-aa9e-44d1-84bc-3d9750cee200.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/02/2014

Mouvement Européen  
57b, Avenue d'Auderghem  
BRUXELLES 4

CONGRES POUR LA COMMUNAUTE POLITIQUE EUROPEENNE

Munich 7 et 8 juin 1962

Projet de résolution

Présenté par l'unanimité des 118 délégués espagnols  
et approuvé, dans son esprit, par acclamations

Le Congrès du M.E., réuni à Munich les 7 et 8 juin 1962, considère que l'intégration de tout pays à l'Europe, soit sous forme d'adhésion, soit sous forme d'association, exige de chacun d'eux des institutions démocratiques, ce qui dans le cas de l'Espagne, en accord avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Charte sociale européenne, signifie :

1. L'établissement d'institutions authentiquement représentatives et démocratiques qui garantissent que le gouvernement soit fondé sur le consentement des citoyens.
2. La garantie effective de tous les droits de la personne humaine, particulièrement ceux de liberté individuelle et d'opinion et la suppression de la censure gouvernementale.
3. La reconnaissance de la personnalité des diverses communautés naturelles.
4. L'exercice sur des bases démocratiques des libertés syndicales et la défense, par les travailleurs, de leurs droits fondamentaux, notamment par le moyen de la grève.
5. La possibilité d'organiser des courants d'opinion et des partis politiques, ainsi que le respect des droits de l'opposition.

Le Congrès exprime le profond espoir que l'évolution consécutive à l'application des points précédemment annoncés, permettra l'incorporation de l'Espagne à l'Europe dont elle est un élément essentiel. Il prend acte de la ferme conviction, exprimée par tous les délégués espagnols présents au Congrès, que l'immense majorité du peuple espagnol souhaite que cette évolution se fasse selon les règles de la prudence politique et aussi rapidement que les circonstances le permettront, dans la sincérité de tous, et leur engagement de renoncer à toute violence active ou passive avant, pendant ou après le processus d'évolution.

**NOTE.****La réunion espagnole de MUNICH et ses antécédents.**

Par décision du Bureau Exécutif International, des participants espagnols, émigrés et de l'intérieur de l'Espagne, ont été invités au Congrès de MUNICH.

En outre, plusieurs organisations internationales membres, dont la Ligue Européenne de Coopération Economique qui dispose d'une section en Espagne, avaient compris des délégués espagnols habitant l'Espagne dans leur délégation.

Mis à part les délégués nommés par les organisations internationales adhérentes, les délégués de l'intérieur de l'Espagne furent invités en fonction de leurs relations antérieures avec le Mouvement Européen, Secrétariat International, et de leur appartenance à des groupes ou organisations fonctionnant en Espagne en faveur de la politique et des principes du Mouvement Européen et en relation avec lui.

Tous les participants espagnols au Congrès de MUNICH - membres de la délégation espagnole ou membres de délégations des organisations internationales - furent invités à participer, avant le Congrès de Munich, à deux journées d'études entre Espagnols, sur les problèmes posés par l'incorporation de l'Espagne à l'Europe.

Les invitations furent adressées à tous les délégués par le Secrétariat International, aucune organisation représentative de tous les Espagnols habitant l'Espagne n'existant dans le Mouvement Européen.

Il n'est pas exact de dire que ne se trouvaient à MUNICH, parmi les délégués espagnols, que des adversaires du régime actuel.

Certains des délégués espagnols arrivèrent porteurs d'un projet de résolution qu'ils désiraient voir délibérer préalablement par tous les délégués habitant l'Espagne. Avant d'accueillir l'ensemble des délégués espagnols par des paroles de bienvenue, le Secrétaire Général du Mouvement Européen, invité à participer à la réunion des délégués habitant l'Espagne et constatant une tension entre eux sur le point de savoir s'ils délibéreraient dans le premier moment avec les autres délégués espagnols ou non, leur suggéra de délibérer d'abord seuls comme ils le souhaitent, puis de confronter, si nécessaire, leur position avec les autres délégués espagnols. Le Secrétaire Général du Mouvement Européen ne prit part ni à la délibération des délégués espagnols habitant l'Espagne, ni à celle des autres délégués espagnols : il assista à la réunion de clôture qui groupa, comme la réunion de bienvenue, tous les délégués espagnols, quel que soit le lieu de leur résidence.

Le principe des séances plénières du début et de la fin n'était mis en cause par aucun délégué espagnol.

Le Secrétaire Général du Mouvement Européen n'a pris aucune part à la rédaction du projet de résolution. Le projet de résolution a été rédigé en vue de son approbation par le Congrès.

En séance plénière du Congrès, le projet de résolution fut lu et cette lecture donna lieu à des acclamations. Le Président du Mouvement Européen, sans mettre le projet aux voix, puisqu'il n'était pas à l'ordre du jour, déclara que les acclamations du Congrès montraient que le projet était approuvé dans son esprit.